

**DOSSIER
FILIÈRES VIANDES
FRANÇAISES**

**Mobiliser face aux défis
qui s'accumulent**

Sommaire du dossier

GLOSSAIRE	p 164
LES VIANDES, MIROIR DES CONTRADICTIONS ET DES INTERROGATIONS DU MONDE ...	p 169
par <i>Monsieur Jean Lossouarn</i> , professeur, AgroParisTech	
ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION FRANÇAISE DE PRODUITS CARNÉS : ENJEUX ET MENACES POUR L'AVENIR	p 195
par <i>Madame Cécile Guillot</i> Unité Produits animaux, pêche et aquaculture – FranceAgriMer	
BOVINS, OVINS, VOLAILLES ET PORCS : FICHES TECHNIQUES ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES DISPONIBILITÉS EN FRANCE DEPUIS CINQUANTE ANS	p 235
INDUSTRIE DE LA VIANDE : LA RESTRUCTURATION DU PAYSAGE FRANÇAIS	p 245
par <i>Monsieur Yves Trégaro</i> , chef d'Unité – FranceAgriMer	
POINT DE VUE : LES FILIÈRES VIANDES DE L'OUEST FRANÇAIS CONFRONTÉES DE PLUS EN PLUS BRUTALEMENT À LA CONCURRENCE EUROPÉENNE ET MONDIALE	p 295
par <i>Monsieur Jean Paul Simier</i> , directeur Filières alimentaires Agence économique de Bretagne – Conseil régional de Bretagne	
POINT DE VUE : DANS L'INDUSTRIE DE LA VIANDE DEPUIS 1986, SÉRIE NOIRE POUR LES GRANDS GROUPES COOPÉRATIFS	p 305
par <i>Monsieur Pascal Mainsant</i> , consultant sur l'économie des filières viande	
PRODUCTIONS ANIMALES ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : ENJEUX ET PERSPECTIVES	p 315
par <i>Monsieur Yves Trégaro</i> , chef d'Unité – FranceAgriMer	
POINT DE VUE : L'AVENIR DES PRODUCTIONS ANIMALES DANS LES TERRITOIRES DE L'OUEST FRANÇAIS : VERS UN RECUIL PROBABLE DE L'ÉLEVAGE ET DONC DES INDUSTRIES ASSOCIÉES À L'HORIZON 2020	p 341
par <i>Monsieur Jean Paul Simier</i> , directeur Filières alimentaires Agence économique de Bretagne – Conseil régional de Bretagne	

Glossaire du dossier

ADL : l'aide directe laitière a été versée en 2004 et 2005.

ALENA : l'*Accord de libre-échange nord-américain* (NAFTA en anglais) définit une zone de libre-échange de 360 millions d'habitants formée par les États-Unis, le Canada et le Mexique. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

Broutard : il s'agit d'un animal fini, un mâle non castré âgé de douze à vingt-quatre mois et destiné à l'abattage. Son poids de carcasse varie selon la race et la durée d'engraissement : il se situe généralement entre 430 kg à seize mois et 550 kg à vingt-quatre mois.

CDOA : la Commission départementale d'orientation de l'agriculture a pris, en 1995, le relais de la Commission mixte départementale (Loi de modernisation agricole du 2 février 1995 et décret 95-449 du 25 avril 1995). Composée des représentants de l'État et des collectivités locales, du secteur agricole, des activités économiques directement concernées par l'agriculture et d'experts, elle assure un rôle consultatif : notamment lorsque des exploitants demandent, par exemple, une autorisation d'exploiter sur des terres en location, une Dotation jeune agriculteur, des quotas laitiers supplémentaires, des droits à produire, etc.

CIV : le *Centre d'information des viandes* est une association de Loi de 1901 qui réunit les représentants des professionnels, des pouvoirs publics et des consommateurs. Créé en 1987, il a notamment pour mission de diffuser des informations sur les viandes bovine, ovine, chevaline, porcine et les produits tripiers. Les destinataires en sont les consommateurs, les professionnels de santé, les enseignants, les restaurateurs, les collectivités et les journalistes. L'objectif est d'assurer un rôle de médiateur entre le monde professionnel et son environnement, mais aussi de vulgariser les données scientifiques et techniques et de rétablir une information objectivée grâce à des études scientifiques ou de consommation (www.civ-viande.org).

CRÉDOC : le *Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie* est un organisme d'études et de recherche, bénéficiant d'une subvention de l'État. Sa mission est d'analyser et d'anticiper le comportement des individus dans leurs multiples dimensions : consommateurs, agents de l'entreprise, acteurs de la vie sociale grâce à un dispositif permanent d'enquêtes sur les modes de vie, les opinions et les aspirations des Français (www.credoc.fr).

DPU : le dispositif de droits à paiement unique a été instauré en France en 2006, suite à la réforme de la Politique agricole commune (PAC) adoptée en 2003 par l'Union européenne (accord de Luxembourg – http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/nouvelle_pac.pdf). Il s'agit d'une aide au revenu, calculée par exploitation et découplée de la production : autrement dit, il n'existe plus de lien entre l'acte de production et les aides. Cette aide découplée est basée sur des droits à paiement individuels liés à la surface. Les surfaces sont déclarées tous les ans au travers du dossier PAC.

ESB : l'*encéphalopathie spongiforme bovine* ou *maladie de la vache folle* est une maladie des bovins adultes. Toujours mortelle, elle est associée à une dégénérescence du système nerveux central, caractérisée par une longue incubation et transmissible, par voie essentiellement alimentaire, à de nombreuses autres espèces de ruminants et de carnivores, ainsi qu'à l'homme (www.larousse.fr).

FAO : l'*Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture* (ou *Food and Agriculture Organization of the United Nations* en anglais) a été créée en 1945. Basée à Rome, elle se définit elle-même comme « chef

de file dans les efforts internationaux de lutte contre la faim » et travaillant « au service à la fois des pays développés et des pays en développement » (www.fao.org/index_fr.htm).

FEED-LOTS : ce sont des parcs d'engraissement intensifs qui, en particulier aux États-Unis, mais aussi en Amérique du Sud, regroupent des milliers de bovins en plein air. Ils peuvent être opposés à la production extensive des ranchs.

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (www.fnsea.fr).

GATT : de 1948 à 1994, l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce* (*General agreement on tariffs and trade* ou GATT en anglais) signé le 30 octobre 1947 a constitué le seul instrument juridique multilatéral régissant le commerce international. L'objectif était de libéraliser les échanges en réduisant et en consolidant les tarifs douaniers. Il a contribué à l'établissement d'un système solide et de plus en plus libéral au fil des séries de négociations commerciales (*rounds*). Néanmoins, une révision approfondie a été lancée en septembre 1986, lors d'une réunion organisée en Uruguay. Les négociations devaient permettre d'élargir le système à plusieurs domaines nouveaux, en particulier le commerce des services et de la propriété intellectuelle, mais aussi de réformer le commerce des produits sensibles qu'étaient les produits agricoles et les textiles. Le cycle de l'*Uruguay round* a finalement débouché sur des accords signés le 15 avril 1994 à Marrakech. Le 1^{er} janvier 1995, l'*Organisation mondiale du commerce* (OMC) a été installée à Genève. Elle a remplacé le GATT en tant qu'organisation internationale, mais celui-ci, actualisé par les accords, a subsisté en tant que traité – cadre de l'OMC pour le commerce des marchandises (www.wto.org/french/thewto_f/thewto_f.htm).

Gec : gramme équivalent carcasse (*cf. tec, ci-dessous*).

GEMRCN : composé d'experts d'horizons différents, le *Groupe d'étude des marchés restauration collective et nutrition* a pour mission d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis en collectivité. Il rédige des documents techniques dont l'objectif est d'aider les acheteurs publics à élaborer leurs cahiers des charges et leurs contrats pour la restauration collective (http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/GEMRCN_2007.pdf).

GMS : les magasins de *grandes et moyennes surfaces* sont exploités en libre-service et offrent une superficie consacrée à la vente au détail supérieure à 400 mètres carrés. Un *supermarché* dispose ainsi de 400 à 2 500 m² et un *hypermarché* de plus de 2 500 mètres carrés.

ICHN : l'indemnité compensatoire de handicaps naturels a été instaurée en 1975.

IC / Indice de consommation : celui-ci indique la quantité d'aliment du bétail nécessaire à la production d'un kilogramme de viande. À titre indicatif, l'indice de consommation est de 2,0 kg pour le poulet, 2,4 kg pour la dinde, 2,9 kg pour la viande porcine et 8 kg pour la viande bovine, sachant que, dans le cas du bovin, il s'agit d'un équivalent puisque une part importante de l'alimentation des ruminants est constituée de fourrages grossiers.

Jeune bovin : il s'agit d'un animal maigre, un mâle non castré âgé de six à douze mois et destiné à être engraisé avec une alimentation essentiellement constituée de maïs d'ensilage, de céréales, de pulpe de betterave, de tourteaux de soja, colza ou tournesol et de sels minéraux.

Kgec : kilogramme équivalent carcasse (*cf. tec, ci-dessous*).

LMAP / Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche : la Loi n° 2010-874 de modernisation de l'agriculture et de la pêche a été publiée au Journal Officiel du 27 juillet 2010. Elle compte quatre-vingt-seize articles et a « pour objectifs affichés de faire de l'alimentation, la priorité de l'agriculture et de la pêche à travers une politique globale de l'alimentation, de renforcer la compétitivité de l'agriculture et de contribuer à la stabilisation du revenu des agriculteurs, notamment par la conclusion de contrats écrits avec les acheteurs et une meilleure couverture des risques. Le rôle des interprofessions agricoles est consolidé et il en est de même de celui des organisations de producteurs ». Elle prévoit notamment « la mise en place d'une politique publique

de l'alimentation à travers un programme national pour l'alimentation (PNA), en liaison avec le programme national relatif à la nutrition et à la santé (PNNS) ». (Pour plus d'informations, cf. le site officiel du service public de la diffusion du droit, « <http://legifrance.gouv.fr> » et en particulier les pages « http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=5A8EAAEC1169268DF8D4EC0795BECC92.tpdjo14v_1?cidTexte=JORFTEXT000022521587&dateTexte=20110421 » et « <http://www.affaires-publiques.org/textof/TO/10/3773-0710.htm> »).

MERCOSUR / MERCOSUL : le Marché commun du Sud (*Mercado común del sur* en espagnol et *Mercado común do sul* en portugais) est une organisation régionale sud-américaine instituée le 26 mars 1991 par le traité d'Asunción entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Entrée en vigueur en 1995, elle constitue le quatrième espace commercial du monde avec un marché potentiel de 200 millions de consommateurs. Ses principaux objectifs sont la libre circulation des biens et des services, l'établissement d'un tarif extérieur commun, la coordination des politiques macro-économiques et sectorielles, ainsi que l'harmonisation des législations des États-membres. Six pays lui sont associés : le Chili depuis 1996, la Bolivie depuis 1997, le Pérou depuis 2003, la Colombie, l'Équateur et le Venezuela depuis 2004.

Mt : million(s) de tonnes

OCDE : créée en 1961, l'Organisation de coopération et de développement économiques regroupe « les gouvernements attachés aux principes de la démocratie et de l'économie de marché » auxquels elle offre un cadre d'échanges et de réflexions en commun. À ce titre, elle constitue l'une des sources importantes de données statistiques, ainsi que de perspectives d'évolutions économiques. Elle compte trente-quatre membres : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie (www.oecd.org).

OCM : les *Organisations communes de marchés* ont structuré la *Politique agricole commune* (PAC) à partir de 1962. Elles visaient à soutenir les marchés grâce à des mécanismes différents selon les produits couverts, chaque produit ou groupe de produits faisant l'objet d'un règlement destiné à orienter les productions, stabiliser les prix et garantir la sécurité des approvisionnements. En 2008, les vingt-et-une OCM individuelles en fonctionnement ont été remplacées par une seule *Organisation commune des marchés* pour l'ensemble des produits agricoles de l'Union européenne. Celle-ci offre un cadre juridique unique qui régit le marché intérieur, les échanges avec les pays tiers et les règles de concurrence (http://europa.eu/legislation_summaries/agriculture/agricultural_products_markets/index_fr.htm).

OMC : l'Organisation mondiale du commerce ou, en anglais, *World trade organization*, a été créée en 1995. Elle a succédé au GATT en tant qu'organisation internationale (cf. *GATT ci-dessus*). Basée à Genève, elle compte cent cinquante - trois États-membres (www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/whatis_f.htm).

PAB : la prime à l'abattage a été versée entre 2000 et 2009.

PAC : *Politique agricole commune* de l'Union européenne.

PAC : poulet prêt-à-cuire.

PCO – PBC – PB : la prime compensatrice ovine a été versée entre 1982 et 2001, la prime à la brebis et à la chèvre entre 2002 et 2005 et la prime à la brebis entre 2006 et 2009.

PGC : les *produits de grande consommation* ont une durée de vie limitée et les occasions de les consommer sont fréquentes (épicerie, crèmerie, frais, liquides, entretien, hygiène, ...). Ils sont souvent conditionnés pour être vendus à l'unité, en libre-service (www.e-marketing.fr/definitions-glossaire-marketing/produit-de-grande-consommation-P-G-C--6169.htm).

PHAE : la prime herbagère agri-environnementale a été instaurée en 1993.

PMTVA : la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes a été instaurée en 1980.

PNNS : lancé en janvier 2001 par la France, le *Programme National Nutrition Santé* (PNNS) a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition, sachant que celle-ci s'entend comme l'équilibre entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses occasionnées par l'activité physique. Conduit de 2001 à 2005, le PNNS 1 a misé sur la diffusion d'informations simples, mais exhaustives autour de neuf objectifs nutritionnels prioritaires définis par le Haut comité de santé publique. En 2006, le PNNS 2 a de nouveau été lancé pour cinq ans (2006 – 2010). Il a prolongé, précisé et renforcé les axes du PNNS 1. En 2011, une troisième version doit voir le jour pour les années 2011 – 2015. Ses objectifs et sa stratégie sont élaborés en étroite collaboration avec le *Plan Obésité* lancé en 2010 (<http://www.mangerbouger.fr>).

PSBM : la prime spéciale aux bovins mâles a été versée entre 1987 et 2005.

RHF : la *restauration hors foyer* comprend la restauration commerciale et la restauration collective. Selon une étude du Crédoc, celle-ci a représenté 6,7 milliards de repas servis en France en 2008 et un chiffre d'affaires de 62 milliards d'euros.

SAU : surface agricole utile.

SNIV – SNCP : le *Syndicat des entreprises françaises des viandes* résulte de la fusion réalisée en janvier 2010 par le *Syndicat national de l'industrie des viandes* et le *Syndicat national du commerce du porc*. Il regroupe les principales entreprises industrielles du secteur de la viande bovine, ovine et porcine en France : soit 140 établissements, employant 35 000 salariés et traitant 3,02 millions de tonnes de viande pour un chiffre d'affaires de 10,3 milliards d'euros (www.sniv.fr – www.sncp.fr).

Tec : la *tonne équivalent carcasse*, comme le *kilogramme* ou le *gramme équivalent carcasse* (kgec ou gec) sont des unités de poids employées pour mesurer les flux de viande de façon homogène, de la production à la consommation en passant par les importations et les exportations d'animaux vivants (vifs) ou de viandes. Communes à toutes les espèces, ainsi qu'aux présentations de produits carnés, elles permettent d'agrèger les données sur les animaux vivants et sur les viandes (carcasses, morceaux désossés, viandes séchées, conserves, etc.). Chaque rubrique de produits partiellement transformés est convertie en *équivalent carcasse* par application d'un coefficient de conversion permettant d'évaluer le poids de carcasse original.

RHF : la restauration hors foyer comprend les restaurations commerciale et collective. Selon le Crédoc, elle a représenté 6,7 milliards de repas servis en France en 2008 et un chiffre d'affaires de 62 milliards d'euros.

UE : Union européenne. Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'Union européenne compte vingt-sept États-membres. L'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas sont les six membres fondateurs, réunis en 1957 par le Traité de Rome (UE – 6). Puis se sont ajoutés la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande en 1973 (UE – 9), la Grèce en 1981 (UE – 10), l'Espagne et le Portugal en 1986 (UE – 12), l'Autriche, la Finlande et la Suède en 1995 (UE – 15), Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie en mai 2004 (UE – 25) et enfin la Roumanie et la Bulgarie en janvier 2007 (UE – 27).

USDA : le sigle signifie *United States Department of Agriculture*. Il s'agit du ministère américain de l'Agriculture (www.usda.gov).

UVCI / UVCM : les *unités de vente au consommateur* sont des viandes prêtes à cuire préparées, soit dans les outils *industriels* de découpe souvent adossés aux abattoirs (UVCI), soit dans les laboratoires des *magasins* de la grande distribution (UVCM). Elles sont en vente dans les rayons libre-service des hyper et des supermarchés. Elles sont présentées en barquette, parfois sous atmosphère modifiée afin d'en augmenter la durée de commercialisation.